



**Communiqué de presse  
CS/2616**

---

**Aperçu des travaux  
du Conseil de sécurité**

**2003: APRES LES DISSENSIONS SUR LA CRISE IRAQUIENNE, LE CONSEIL  
RETROUVE L'UNITE POUR REMPLIR SON MANDAT DE MAINTIEN DE LA PAIX ET  
DE LA SECURITE INTERNATIONALES**

**MOYEN-ORIENT: TOUJOURS A LA RECHERCHE DE LA STABILITE**

/...

**Israël-Palestine, espoirs déçus**

Plus de deux ans après l'adoption de la résolution 1397 consacrant la vision de deux Etats coexistant dans des frontières sûres et reconnues internationalement d'ici à 2005, il semble que la paix continue d'échapper aux Israéliens et aux Palestiniens. 2003 a pourtant été riche en initiatives importantes comme l'attestent la Feuille de route du Quatuor et l'«Accord de Genève».

L'année démarre, le 16 janvier, avec une intervention devant le Conseil du Secrétaire général aux affaires politiques. Kieran Prendergast fait alors part d'une réunion du Quatuor – Etats-Unis, Fédération de Russie, ONU et Union européenne – qui s'est tenue à Washington le 20 décembre 2002, pour finaliser la Feuille de route. Le Secrétaire général aux affaires politiques revient devant le Conseil, le 13 février, avant de céder la place, le 19 mars, au Coordonnateur spécial du processus de paix au Moyen-Orient, Terje Roed-Larsen, dans le cadre des réunions d'information mensuelles du Conseil. Le 16 avril, c'est au tour du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Danilo Türk de se féliciter de la « leur d'espoir » que fait naître la confirmation du Premier Ministre palestinien, Mahmoud Abbas, considérée par le Quatuor comme une condition préalable à la présentation de la Feuille de route aux parties. Le plan de paix leur sera soumis le 30 avril. Il comprend trois phases dont la première prévue jusqu'en mai 2003, porte sur la cessation de la violence, la normalisation de la vie des Palestiniens et la mise en place des institutions palestiniennes. La phase II, de juin à décembre 2003, porte elle sur la création d'un Etat palestinien indépendant aux frontières provisoires, doté des attributs de la souveraineté et fondé sur la nouvelle constitution. Enfin la phase qui couvre la période 2004-2005, doit aboutir à un accord sur le statut permanent et la fin du conflit. Aucun plan de paix au Moyen-Orient n'a suscité autant de soutien international que celui-ci, affirme le Coordonnateur spécial du processus de paix lors de son intervention du 19 mai devant le Conseil. Le 13 juin, l'espoir est toujours de mise. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques salue, avec les membres du Conseil, le Sommet d'Aqaba du 4 juin où les déclarations des Premiers Ministres israélien et palestinien semblent avoir ouvert la voie à la mise en œuvre de la Feuille de route. Si Kieran Prendergast appelle la communauté internationale à faire tout son possible pour aider les parties à suivre la voie

tracée par la Feuille de route, il concède néanmoins que rien ne peut remplacer la bonne volonté des parties. Après 1 000 jours de violence et près de 3 500 morts, Israéliens et Palestiniens sont enfin engagés ensemble et à tous les niveaux dans la mise en œuvre de ce plan de paix, se réjouira à son tour le Coordonnateur spécial pour le processus de paix. Ce 17 juillet, Terje Roed-Larsen fait part au Conseil du retrait des Forces de défense israéliennes de certains territoires palestiniens et de la conclusion d'un cessez-le-feu. Le 19 août, au regard des informations fournies par le Département des affaires politiques, le Conseil constate une nette amélioration de la situation grâce aux rencontres fréquentes entre les Premiers Ministres israélien et palestinien.

Cet optimisme ne sera que passager puisque, le 15 septembre, le Coordonnateur spécial du processus de paix se rend à l'évidence et avoue que « la mise en œuvre de la Feuille de route n'a jamais vraiment commencé ». Il le reconnaît ainsi dans le cadre d'un débat public du Conseil qui, à la demande du Groupe arabe, a porté sur la décision israélienne, prise le 11 septembre, d'expulser le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, qualifié par Israël d'« obstacle à la paix ». Si l'ensemble des délégations demandent à Israël d'abroger sa décision, de retirer son armée des territoires palestiniens autonomes; de mettre fin aux attentats ciblés, et de geler les colonies de peuplement et la construction du mur de séparation, elles n'épargnent pas l'Autorité palestinienne. Elles lui enjoignent, après la démission de Mahmoud Abbas, le 16 septembre, de former un nouveau gouvernement dirigé par un Premier Ministre doté des pleins pouvoirs. A l'Autorité, il est également demandé de consolider ses forces de sécurité et de démanteler les organisations terroristes. L'éventuelle expulsion de Yasser Arafat étant perçue comme une décision « aux conséquences incalculables », le Conseil se réunit le 16 septembre pour examiner un projet de résolution. Le texte se heurte au veto américain; l'Allemagne, la Bulgarie et le Royaume-Uni se contentant d'une abstention. Résumant le sentiment des opposants au texte, le représentant des Etats-Unis, John Negroponte, réitère le rejet par son pays de toute résolution qui ne condamnerait pas fermement et explicitement le terrorisme et n'appellerait pas clairement au démantèlement des infrastructures terroristes. Il invoquera les mêmes raisons lors du rejet, le 14 octobre, d'un projet de résolution qualifiant d'illégal, au regard des dispositions pertinentes du droit international, la construction par Israël d'un mur « qui s'écarte de la ligne d'armistice de 1949 ». Le Royaume-Uni, la Bulgarie, le Cameroun et l'Allemagne s'abstiendront. La violence se poursuit. Le 5 octobre, le Conseil doit tenir une réunion d'urgence pour essayer d'inverser la tendance à l'escalade comme en témoignent les violations des espaces aériens syrien et libanais par l'aviation israélienne et l'attaque par missile qu'elle a lancée, ce même jour, contre « un camp de terroristes » en territoire syrien pour répondre à l'attaque terroriste perpétrée la veille à Haïfa, et qui a coûté la vie à 19 civils israéliens. Le Département des affaires politiques dénoncera aussi, le 19 novembre, « l'immobilisme qui caractérise la situation au Moyen-Orient ». Maintenant que l'Autorité palestinienne dispose, depuis le 11 novembre, d'un Premier ministre, Ahmed Qoreï, nous ne pouvons nous permettre d'attendre, dira le Secrétaire général adjoint en arguant que, même si elles ne négocient pas directement, les parties peuvent toutefois s'acquitter des obligations que leur dicte la Feuille de route.

« Se déclarant préoccupé par la poursuite des événements tragiques et violents au Moyent-Orient », le Conseil approuve quelques heures plus tard, par la résolution 1515 adoptée à l'unanimité, la Feuille de route du Quatuor. Une autre initiative, non officielle et complémentaire, vient étayer les efforts de paix. Il s'agit de l'« Accord de Genève » qui offre des solutions de compromis et qui a été négocié puis signé le 1er décembre, dans la ville suisse, par des personnalités israéliennes et palestiniennes conduites par Yossi Beilin et Yasser Abed Rabbo. Oeuvre de la société civile, ce plan de paix sera pourtant accueilli par la majeure partie de la communauté internationale comme un véritable espoir. Après avoir reçu les signataires de l'Accord, le 5 décembre, le Secrétaire général déclarera « Bien que l'Accord ne puisse se substituer à des négociations officielles entre le Gouvernement d'Israël et l'Autorité palestinienne, il a déjà réalisé l'objectif important de stimuler un débat sur les questions qui doivent être résolues pour mettre fin à ce long conflit ». Kofi Annan jugera l'Accord conforme et compatible avec la Feuille de route qu'il qualifie, à cette occasion, de « mécanisme clef » permettant d'aller vers les objectifs sur lesquels existe déjà un large accord ». Le 12 décembre, c'est au tour du Coordonnateur spécial pour le processus de paix d'inviter les parties à reconnaître l'absurdité des pertes en vies et l'ampleur de la crise humanitaire et économique. Il les appelle, en

conséquence, à prendre des initiatives audacieuses pour relancer le processus de paix et mettre en œuvre la Feuille de route.

En 2003, les mandats de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) ont été prorogés respectivement jusqu'au 31 janvier 2004 par la résolution 1496, et jusqu'au 30 juin 2004 par la résolution 1520.

/...

\*\*\*\*\*